

Stagiaires dans l'académie de Nantes : Le SNES-FSU vous accompagne !

Contactez nous sur stagiaires@nantes.snes.edu

Par téléphone au **02.40.73.52.38** ou **Portable(s)** (voir site - nantes.snes.edu -, rubrique *contacts*)

Félicitations à toutes et tous et bienvenue dans le métier !

Vous avez réussi un concours de recrutement de l'Education Nationale et nous vous en félicitons ! Tout au long de votre année de stage, les militant·es du SNES-FSU de Nantes seront là pour vous informer, vous accompagner et vous conseiller, dans les établissements, lors de permanences à l'INSPE, par téléphone ou par mail, lors des réunions et stages de formation syndicale.

Militant·es, nous sommes avant tout des enseignant·es, des CPE, des Psy-EN sur le terrain, tout comme vous, et nous n'oublions pas que l'entrée dans le métier est pleine d'interrogations, de doutes, de fatigues et parfois de tensions.

Alors que, cette année encore, les concours de l'enseignement et de l'éducation n'ont pas fait le plein (1255 postes n'ont pas été pourvus), la crise d'attractivité ne fait que s'accroître.

Le SNES-FSU exige une véritable concertation et l'abandon du projet en cours sur la formation initiale, ainsi qu'une autre politique salariale à l'Éducation nationale, le respect des missions et une amélioration des conditions de travail. Mais parce que vous êtes là aujourd'hui, l'espoir est permis et c'est toutes et tous ensemble que nous restaurerons notre idéal d'un service public d'Education égalitaire, ambitieux et émancipateur, porté par des personnels reconnus et valorisés.

Nous vous souhaitons à chacune et chacun une année de stage épanouissante qui permettra, nous l'espérons, de confirmer votre choix pour un métier d'une grande richesse. Très bonne rentrée et au plaisir de vous croiser !

Cécile Delianne,

Co-secrétaire académique

*et responsable du secteur Entrée dans le métier
du SNES-FSU de Nantes.*

Le SNES-FSU se bat et intervient au ministère et au rectorat, dans les instances où il siège et lors d'audiences, pour que vos conditions d'entrée dans le métier soient les meilleures possibles. Nous suivons votre dossier, vous conseillons, depuis votre affectation (voire même avant !) en tant que stagiaire jusqu'à votre titularisation (et au-delà !).

Le SNES-FSU est le syndicat majoritaire dans le 2nd degré. Nous nous appuyons sur les remontées du terrain et sur les revendications des collègues que nous représentons en nombre et depuis longtemps. C'est ce qui nous confère notre légitimité, et explique notre disponibilité et notre expertise à votre service, individuel et collectif.



@SnesNantes
Nantes Snes
snesfsunantes

Vous souhaitez contacter votre section départementale :

44 : 8 place de la gare de l'État, Nantes
02 40 35 96 71 - snes44@nantes.snes.edu

49 : Bourse du Travail, 14 place Imbach, Angers
07 84 86 62 08 ou **06 41 05 58 59**
snes49@nantes.snes.edu

53 : Bourse du travail, 6 rue Souchu Servinière, Laval
06 41 89 71 62 - snes53@nantes.snes.edu

72 : 29 place d'Alger, Le Mans
06 44 02 53 20 - snes72@nantes.snes.edu

85 : Pôle associatif, 71 Bd A.Briand, La Roche Sur Yon
06 71 55 78 11 - snes85@nantes.snes.edu



Quelques chiffres :

En 2023-2024, il y a eu :

- **284 stagiaires certifié·es** : 227 titularisé·es (80%) ; 30 renouvelé·es (10,6%) ; 7 licencié·es dont 6 après un renouvellement d'un an (2,5%) ; 20 non évalué·es.
- **89 stagiaires agrégé·es** : 82 titularisé·es ; 2 renouvelé·es ; 2 licencié·es ; 3 non évalué·es.



↑
Le mémo spécial
Stagiaires !

Stage syndical « Entrée dans le métier et mutations inter-académiques »

Le **mercredi 13 Novembre 2024** en présentiel (gare de l'État à Nantes) ou en visio.

**Tout savoir pour vivre sereinement son entrée dans le métier
et préparer sa mutation inter-académique** (à laquelle chaque stagiaire doit participer).

Matinée réservée aux stagiaires : droits et obligations statutaires ; rémunération ; aides et remboursements de frais ; (re)classement ; évaluation de mon année de stage ; titularisation ...
Après-midi consacrée aux mutations INTER.

Inscription dès à présent sur votre **espace adhérent·e** ou par mail :
stagiaires@nantes.snes.edu

<p>Septembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signez votre PV d'installation et déposez sur Colibris, si vous ne l'avez pas fait en août, l'ensemble des pièces indispensables. Vous pourrez par la suite accéder à vos fiches de paye sur le site ENSAP (après avoir créé votre compte). • Déposez votre dossier de (re)classement auprès du rectorat (date limite de rigueur le 1^{er} octobre mais rien n'empêche de le faire par la suite. Attention toutefois au délai pour le barème de l'Inter), afin de convertir en ancienneté vos services antérieurs (effectués au sein de l'Éducation Nationale, de la Fonction Publique ou du secteur privé). Le SNES-FSU accompagne ses adhérent·es dans la vérification du (re)classement : n'hésitez pas à nous solliciter ! • Stagiaires mi-temps, si l'Indemnité Forfaitaire de Formation (IFF) ne couvre pas tous les frais engagés pour vous rendre en formation, il peut être intéressant de vous déclarer en frais réels. Par ailleurs, vous pouvez demander à être remboursé·e sur la base du décret du 3 juillet 2006 (comme les stagiaires à plein-temps) : pour cela, contactez-nous. • Demandez votre Numen, votre adresse académique professionnelle (en ac-nantes.fr) et le Pass Éducation au secrétariat de votre établissement. • Vérifiez votre emploi du temps, il ne doit pas comporter d'heures supplémentaires (HSA). Contactez-nous en cas de doute, il faut agir rapidement ! • Pensez à adhérer au SNES-FSU : vous pouvez le faire facilement en ligne (nantes.snes.edu).
<p>Octobre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans votre établissement de stage ont lieu les élections de vos représentant·es au Conseil d'Administration. Nous vous invitons à voter pour les listes avec des représentant·es SNES-FSU ou FSU. • N'oubliez pas de vous inscrire et de déposer votre demande d'autorisation d'absence (avant le 13 octobre 2024) auprès du secrétariat de direction de votre établissement afin de participer au stage de formation syndicale spécial stagiaires « Entrée dans le métier et mutations inter-académiques » organisé par le SNES-FSU le 13 novembre 2024, à Nantes et en visio.
<p>Novembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commencez à construire sereinement votre mutation inter-académique, en assistant au stage du 13 novembre proposé par le SNES-FSU toute la journée. Les militant·es académiques (secteurs <i>Entrée dans le métier</i> et <i>Emploi</i>) et départementaux·ales vous accompagneront tout au long de cette opération complexe. Celle-ci étant chronophage et le temps militant n'étant pas extensible, la priorité, au niveau du délai pour traiter les demandes, est accordée aux syndiqué·es. • Les demandes de mutation sont à formuler par Internet (SIAM sur Iprof) à partir de la mi-novembre. Vous devez établir une liste préférentielle d'académies où vous souhaitez être affecté·e à la rentrée 2025. La situation familiale (mariage ou PACS) prise en compte est celle constatée au 31 août 2024. • Prenez connaissance du (re)classement retenu par le rectorat. En cas de doute, contactez-nous rapidement.
<p>Décembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mi-décembre/janvier, prenez connaissance, sur COMPAS, des bilans d'étape de votre tuteur/tutrice et chef·fe d'établissement. N'hésitez pas à nous contacter le plus rapidement possible en cas de difficultés éventuelles. • Pensez à demander le Forfait Mobilité Durable (FMD) sur Colibris (informations sur notre site).
<p>Janvier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consultez le barème retenu pour les mutations inter-académiques. La période de vérification des barèmes sera indiquée dans la circulaire inter (disponible sur notre site). Nous contacter rapidement en cas de souci.
<p>Février / Mars</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le résultat de votre mutation Inter-académique vous est signifié. Il faut alors très rapidement prendre contact avec la section SNES-FSU de votre nouvelle académie pour obtenir les renseignements et les conseils qui vous permettront de formuler vos vœux d'affectation pour la phase intra-académique. • Le SNES-FSU de Nantes organise un stage en visio « spécial intra 2025 » mi-mars (a priori, un mercredi) : ne pas oublier de s'inscrire et de demander une autorisation d'absence si vous avez cours ou une formation. • Les demandes de mutation sont à formuler par Internet (SIAM sur Iprof) à partir de la fin mars. Vous devez établir une liste préférentielle d'établissements et/ou de zones géographiques où vous souhaitez être affecté·e à la rentrée 2025. Cette phase est extrêmement complexe, faites-vous absolument conseiller par les militant·es départementaux et académiques (secteurs <i>Emploi</i> et <i>Entrée dans le métier</i>).
<p>Avril</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prenez connaissance sur COMPAS mi-avril/mai des rapports de fin d'année rédigés par votre tuteur/tutrice et le·la chef·fe d'établissement. Et visez l'avis de ce·tte dernier·ère quant à votre titularisation (favorable/défavorable). Revenez vers nous rapidement si un problème apparaît.
<p>Juin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mi-juin : le résultat de votre mutation Intra vous est signifié. • Prenez connaissance de l'avis final de l'inspection et de la direction de l'INSPE concernant votre titularisation sur COMPAS. • Le jury académique se réunit afin de délibérer sur votre aptitude à être titularisé·e. Il s'appuie sur l'ensemble des rapports (tuteur/tutrice, formateur·trices, etc.) et avis (chef·fe d'établissement, IPR et direction de l'INSPE) publiés sur COMPAS. Un argument de plus pour tous les consulter au fil de l'année. • Mi-juin, il convoque en entretien les stagiaires certifié·es pour lesquel·les la titularisation est en balance. N'hésitez pas à nous contacter : les militant·es du SNES-FSU accompagnent les syndiqué·es dans la préparation de cet entretien.
<p>Juillet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fin juin – début juillet, à l'issue de l'entretien éventuel, le jury décide de la titularisation, du renouvellement ou du licenciement. • La situation des stagiaires agrégé·es et BOE est examinée dans le cadre d'une CAPA de titularisation (où siège le SNES-FSU) avant la mi-juillet. • Les stagiaires placés en renouvellement de stage sont autorisé·es à accomplir une deuxième année dans l'académie de Nantes. • Les stagiaires en prolongation (pour raison médicale, maternité ...) qui n'ont pas été évalué·es sont maintenu·es dans l'académie de Nantes.

Est-ce que je risque quelque chose à me syndiquer ?

Certaines idées fausses circulent sur le fait d'être syndiqué·e, notamment que cela pourrait porter préjudice à votre titularisation ou votre carrière. Rassurez-vous, de nombreux·ses stagiaires adhérent·es au SNES-FSU de Nantes chaque année et la seule conséquence est d'être bien informé·e, conseillé·e et soutenu·e ! D'autre part, personne n'a connaissance de votre situation syndicale : c'est un engagement privé et nous ne communiquons jamais vos coordonnées.

Est-ce trop cher ?

Les cotisations sont notre seule ressource : elles permettent de financer nos publications, nos actions et les stages ainsi qu'honorer nos factures (local, matériel informatique, etc.). Elle est de 99 € pour les stagiaires certifié·es (119 € pour les agrégé·es), ouvrant droit à un crédit d'impôt de 66% (même si vous n'en payez pas), ce qui revient à 34 € pour l'année.

Plus de raison d'hésiter : adhérez au SNES-FSU !

Pour adhérer

